Avertissements® agricoles Auvergne



ISSN : 0763 - 7756

Grandes cultures

Le 27 Avril 1990 N° 8

BLE
Surveiller la Rouille jaune
BETTERAVES
Premiers pucerons
NOTE sur : EAU et ATRAZINE

BLE

Stades 2 noeuds - 7
Gonflement - 8
La végétation s'est ralentie depuis 15 jours.

MALADIES

✪ Situation

Depuis notre dernier bulletin , peu d'évolution.

La Rouille jaune a encore été signalée dans l' ALLIER sur **Thesée.** La période humide et fraîche lui est très favorable.

L'Oïdium est toujours présent et actif.

La Septoriose est en légère évolution dans l'ALLIER (uniquement sur F4).

✪ Préconisation

Surveiller très attentivement vos parcelles et particulièrement les variétés sensibles à la Rouille jaune : **Thésée, Récital, Festival, Camp-Rémy, Fidel et Soissons**
Intervenir d'urgence si nécessaire.

COLZA

Stades - Chute des premiers pétales - G1
Début formation des siliques - G2

CHARANCONS DES SILIQUES

✪ Situation
Les captures sont très faibles.

✪ Préconisation
Aucune intervention dans l'immédiat.

_ N° de série : 718
_ SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
RN 89 Marmilhat
63 370 LEMPDES

_ Publication périodique
_ Directeur-Gérant : B. MORIN
_ CPPAP N° 525 AD - Abonnement Annuel : 180 F
_ Chèques : Régie de recettes D.R.A.F.
_ Imprimerie D.R.A.F.



PUCERONS CENDRES

Intervenir avec un aphicide si nécessaire : plus de colonies par m2

BETTERAVES

PUCERONS ET JAUNISSE

✪ Situation

Les premiers pucerons sont capturés en bacs jaunes.

✪ Préconisation

Les betteraves sont sensibles dès le stade 2 feuilles jusqu'à la couverture du sol.

Un premier traitement sera à effectuer dès le prochain réchauffement particulièrement sur les parcelles n'ayant pas reçu de microgranulés au semis et ayant atteint le stade 2 feuilles.

Utiliser une spécialité à base de pyréthrinoïde.

PRINCIPAUX APHICIDES FOLIAIRES HOMOLOGUES SUR BETTERAVES

Famille chimique	Matières actives et dose en g/l	Spécialité Commerciale	Dose d'utilisation/ha	Systémie	Mode d'action sur puceron (1)	Remarque
Pyréthrinoïde + Organophosphoré	deltaméthrine (25) + heptenophos (400)	DECIS B	0,5 l	+	C + I	Effet répulsif de la pyréthrine
	deltaméthrine (15,6) + chlorpyriphos-méthyl (312 g)	DECISPRIME*	0,8 l	+		
	fluvalinate (72) + thiométhon (200)	MAVRIK B	0,6 l	+		
	fenvarélate (50) + oxy-demeton-méthyl (250)	SUMIMETON	1 l	+	C + I + Ig	
	esfenvarélate (10) + oxy-déméton-méthyl (250)	SUMITON*	1 l			
Pyréthrinoïde + Carbamate	lambda-cyhalothrine (5) + pyrimicarbe (100)	KARATE K	1,5 l	-	C + I	
Organophosphoré	oxydéméton-méthyl (250)	ANTHONOX	1,5 l	++	C + I + Ig	Peu respectueux des auxiliaires
		METASYSTEMOX	1,5 l	++		
	oxydéméton-méthyl (200) + trichlorfon (222)	DIPTEREX MR	1,8 l	++		
Carbamate	pyrimicarbe (50 %)	PIRIMOR	0,5 kg	- mais translaminaire	C + I	spécifique donc très respectueux des auxiliaires

* Nouveaux produits (1) C = Contact, I = Inhalation, Ig = Ingestion

* NOTE COMMUNE ACTA – AGPM – INRA – SPV *
EAU et ATRAZINE

L'atrazine est un désherbant utilisé en France essentiellement sur les cultures de maïs et pour l'entretien des zones non cultivées (voies ferrées, bordures de routes, berges, etc...).

A la suite de ces utilisations, il a été quelquefois observé des résidus d'atrazine dans les eaux supérieurs aux normes communautaires.

Il est donc souhaitable dès cette campagne de promouvoir des conditions d'emploi de l'atrazine visant à en modérer les apports.

1. En culture de maïs

→ Eviter les applications de prélevée.
→ Préférer les traitements de postlevée en association avec d'autres matières actives, ce qui permet de réduire les quantités d'atrazine à l'hectare.
→ Dans la mesure où l'atrazine est utilisée seule ne jamais dépasser la dose de 1 500 g/ha de matière active.

2. En zones non cultivées

→ Réserver l'atrazine aux seuls traitements d'entretien.
→ Privilégier les associations avec d'autres matières actives.
→ Ne jamais dépasser la dose de 1 500 g/ha de matière active.
→ Préférer d'autres désherbants totaux à dégradation rapide.

Bien entendu, ces préconisations doivent s'appliquer sans préjudices des dispositions relatives aux périmètres de protection (immédiats, rapprochés ou éloignés) entourant les zones de captages des eaux.

En outre, il faut rappeler que toutes les précautions doivent être prises au cours du rinçage des pulvérisateurs et lors de la destruction des emballages vides pour éviter un entraînement vers les fosses ou ruisseaux.

Enfin, un certain nombre d'études sont en cours de réalisation sous la responsabilité de plusieurs Ministères avec le concours des organisations professionnelles agricoles, des sociétés de distribution d'eau potable, et de l'industrie phytosanitaire. Elles ont pour but de préciser l'origine et l'évolution des résidus dans l'eau, dans différentes régions et selon diverses modalités d'application de l'atrazine.

P11